

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVI

BEAUCEVILLE—AVRIL 1920

No 4

La famille Rouer de Villeray

Louis Rouer de Villeray

(Suite)

“C’est pourquoi je vous supplie très humblement d’avoir la bonté de m’en faire avoir raison, tant au regard des deux premiers, que du sieur de Villeray qui a toujours été regardé par ceux qui m’ont précédé dans ce gouvernement comme le premier mobile et le principal instrument de toutes les divisions qu’on y a fait naître, je ne le dis (pas), par aucun ressentiment contre lui, mais pour vous informer seulement de la vérité qu’il est aisé de justifier, tant par des arrêts du Conseil Souverain de Québec, où plusieurs gouverneurs ont été obligés à différentes reprises de lui ôter la charge de conseiller, que par un arrêt du Conseil d’Etat de Sa Majesté au rapport de M. de Brienne par lequel il était déclaré incapable de posséder aucune charge en Canada. Mais l’appui qu’il a jusqu’à présent trouvé par le moyen de certaines gens qui ont grand intérêt de le protéger l’a non seulement garanti de toutes ces punitions mais en lui procurant des avantages et des gratifications à l’exclusion des personnes qui étaient ici le plus zélées pour le service du Roi lui ont encore augmenté son inso-